

Règlement d'examen

BTS Biotechnologies			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue dans les établissements publics non habilités ou en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle	
Epreuves	Unités	Coef	Forme	Durée	Forme	durée	Forme	durée
E1 Mathématiques et Sciences physico-chimiques Sous-épreuve de mathématiques Sous-épreuve de sciences physiques et chimiques		2		4h	CCF			4h
	U11	1	Ponctuelle écrite	2h	2 situations d'évaluation		Ponctuelle écrite	2h
	U12	1	Ponctuelle écrite	2h	2 situations d'évaluation		Ponctuelle écrite	2h
E2 Biologie moléculaire et génie génétique	U2	1	Ponctuelle écrite	2h	Ponctuelle écrite	2h	Ponctuelle écrite	2h
E3 Biochimie structurale et fonctionnelle des protéines	U3	1	Ponctuelle écrite	2h	CCF é situation d'évaluation		Ponctuelle écrite	2h
E4 Biologie des procaryotes et des eucaryotes Sous-épreuve de microbiologie et génie fermentaire Sous-épreuve de biologie cellulaire		2		4h	CCF			4h
	U41	1	Ponctuelle écrite	2h	2 situations d'évaluation		Ponctuelle écrite	2h
	U42	1	Ponctuelle écrite	2h	2 situations d'évaluation		Ponctuelle écrite	2h
E5 Travaux pratiques de biotechnologies Sous-épreuve de travaux pratiques de biologie moléculaire et de génie génétique Sous-épreuve de travaux pratiques de biochimie des protéines Sous-épreuve de travaux pratiques de microbiologie et de génie fermentaire Sous-épreuve de travaux pratiques de biologie cellulaire		4	CCF		CCF			8h
	U51	1	2 situations d'évaluation		2 situations d'évaluation		Ponctuelle pratique	2h
	U52	1	2 situations d'évaluation		2 situations d'évaluation		Ponctuelle pratique	2h
	U53	1	2 situations d'évaluation		2 situations d'évaluation		Ponctuelle pratique	2h
	U54	1	2 situations d'évaluation		2 situations d'évaluation		Ponctuelle pratique	2h
E6 Rapport de stage	U6	4	Ponctuelle orale	50 min	CCF 1 situation d'évaluation		Ponctuelle orale	50 min
Epreuve facultative : langue vivante étrangère	UF1	1*	Ponctuelle orale	20 min	Ponctuelle orale		Ponctuelle orale	20 min

* Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.

Remarque : Afin que le travail demandé à l'examen soit proche de situations vécues en milieu professionnel notamment sur le plan de l'organisation du travail et de la nature pluridisciplinaire des tâches correspondantes, les unités U51, U52, U53 et U54 seront regroupées dans un seul dossier de réalisation et le temps global accordé à leur mise en œuvre sera donc de 8 heures. Le travail demandé fera alors apparaître quatre types de questions se référant aux quatre unités évaluées.

Pour les candidats dispensés de certaines unités, si les activités correspondant à celles-ci sont nécessaires à la poursuite de l'épreuve, les réponses et les résultats attendus leur seront fournis et la durée de l'épreuve sera adaptée au travail à réaliser.